

Département

LIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Des
Alpes MaritimesArrondissement
De NiceCommune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Délibération N° 245

**Approbation du
Budget Primitif 2023
Du budget
« Cimetiére »**

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe «3 en 1», sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Pierre Marseille, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Michel, Pierre Natali, Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Audrey Varro par Jean-Louis Dalloni

Absent : Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle qu'il convient de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte.

Cette année, les Communes ont jusqu'au 15 Avril 2023 pour accomplir cette formalité.

Le budget « cimetiére » est établi en conformité avec la nomenclature M4; il s'agit d'une régie autonome financièrement non personnalisée juridiquement, selon l'article L 1414.1 du CGCT.

Ce budget est destiné à la vente de concessions de terrains dans le cimetiére communal. Les ventes de caveaux entrant dans le champ d'application de la TVA, elles sont donc imposables à la TVA, au taux normal comme le prévoit l'article 256 du code général des impôts.

Il présente ensuite à l'assemblée le contenu du Budget en résumant ses orientations générales, et invite le Conseil Municipal à procéder au vote, sur la base des chiffres suivants :

Dépenses et recettes d'exploitation	76 454.10 €
Dépenses et recettes d'investissement	76 421.42 €

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Cimetiére » établi pour l'année 2023.

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Président de séance
Michel Calmet

La secrétaire de séance
Christiane Ricort


